

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 (13H30)**

Présents : Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS (Président de séance), Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Karen TUAL.

Absents : Christina CHEVALIER, Jérôme LENDRES (procuration D PAPOT), Virginia MARGIER (procuration L DINTRANS).

*Quorum fixé à 6 élus présents physiquement : atteint (08 élus présents physiquement)*

Secrétaire de séance : Dominique PAPOT.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Désignation des délégués du conseil municipal d'Andrest (et de leurs suppléants) pour l'élection des Sénateurs su 24 septembre 2023.**

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire rappelle que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que, conformément au code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée :

*Nom de la liste : Elections sénatoriales 2023 ANDREST*

*Louis DINTRANS  
Dominique PAPOT  
Jérôme LENDRES  
Virginia MARGIER  
Baptiste HANSE  
Karen TUAL*

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, prend une enveloppe et un bulletin puis passe dans l'isoloir. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

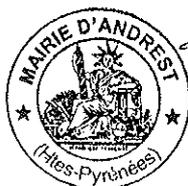
Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Dix conseillers présents et représentés ont pris part au vote. Il est dénombré dix suffrages exprimés.

La liste Elections sénatoriales 2023 ANDREST est élue.

Toutes les places de délégués titulaires (Louis DINTRANS, Dominique PAPOT, Jérôme LENDRES) et suppléants (Virginia MARGIER Baptiste HANSE, Karen TUAL) sont pourvues dans l'ordre de présentation de la liste, conformément à la loi.

*La séance est levée à 14h00.*



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Louis Dintrans", is written over the seal.

Louis DINTRANS  
Présidents de séance

Dominique PAPOT  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Papot", is written below the name.